

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-023

Séance du 16 mai 2019

Avis concernant le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de l'Île du Beurre et de l'Île de la Chèvre, APPB situé sur les communes de Tupins-et-Semons et Ampuis dans le Rhône.

Lors de la séance du jeudi 16 mai 2019, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de l'Île du Beurre et de l'Île de la Chèvre, APPB situé sur les communes de Tupins-et-Semons et Ampuis dans le Rhône.

Le CSRPN émet un avis favorable pour ce projet d'APPB de l'Île du Beurre et de la Chèvre, mais regrette cependant que la bande de ripisylve, très intéressante d'un point de vue fonctionnel et les secteurs en déprise agricole n'aient pas été intégrés dans le périmètre.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

